

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

D130-23-95

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée le 26 mars 2021 et le 22 juin 2022 autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a lancé une consultation selon une procédure simplifiée inférieure à 25 000 €HT, concernant la réalisation d'une mission CSPS pour les travaux d'aménagement d'un poste pour la police municipale intercommunale dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale de Béthune, Rue Jean Baptiste Lebas,

DECIDONS :

ARTICLE 1^{er} : De signer le contrat relatif à la mission CSPS pour les travaux d'aménagement d'un poste pour la police municipale intercommunale dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale de Béthune avec la société QUALICONSULT SECURITE, Agence de Lille, située à Lezennes (59 260), 13 Avenue Pierre et Marie Curie -Synergie Park, pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 1 150 € HT et pour un volume de 50 heures sur l'opération.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes au montant cité en article 1^{er} seront imputées au budget principal sur la compétence 130

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le comptable de la Trésorerie Béthune Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Béthune,
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON

Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 03/05/2023
Qualité : Président

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.